

Le Sport, une ÉCOLE DE LA VIE

Bien que le sport ne soit pas une mission obligatoire des départements, le Conseil général du Cher fait le choix de favoriser l'accès à la pratique sportive au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire. Nous revendiquons une vision du sport comme facteur d'épanouissement et de santé, d'ouverture sur le collectif, sur le territoire. Ecole de la vie, de l'harmonie et du dépassement de soi, l'accès au sport et à sa pratique collective est un enjeu pour tous.

Le « sport pour tous »

75 000 licenciés, soit un quart de la population, plus de 100 000 pratiquants et tous les randonneurs ou les cyclistes du dimanche...

C'est le résultat d'une politique globale : aide aux familles avec l'aide à la licence sportive ; aide aux clubs permettant de trouver dans pratiquement chaque village des activités sportives attractives ; aide aux manifestations sportives pour faire vivre nos villes et villages ; aide à la formation des éducateurs sportifs ; aide aux communes pour les équipements ; développement des sports de nature.

Un partenariat public pour le sport

Les collectivités locales investissent de plus en plus fortement depuis une vingtaine d'années. Elles représentent aujourd'hui 70% des investissements publics. Le Conseil général est lui aussi aujourd'hui un partenaire important de ce développement. Ce partenariat se traduit notamment par des aides aux communes pour la **construction d'équipements sportifs** : construction de la piscine à Sancoins, gymnases du Châtelet et de Saint Martin d'Auxigny, Ces équipements sont essentiels au développement des pratiques sportives mais aussi à l'enseignement de **l'éducation physique et sportive de nos collégiens**. Des conventions sont signées avec des propriétaires au bénéfice de 18 collèges pour la mise à disposition de près d'une centaine d'équipements sportifs en 2010.

Concertation et contractualisation avec les comités départementaux

Le Cher compte près de 60 comités sportifs affiliés au CDOS (comité départemental olympique et sportif).

Le Conseil général soutient le fonctionnement de ces comités, ainsi que l'investissement de certains d'entre eux par le biais de **contrats d'objectifs quadriennaux** (46 bénéficiaires en 2009 avec un budget de 295 000 €). Depuis mars 2010, le Conseil général accueille la nouvelle **maison des sports** dans ses locaux rue Gaston-Berger. La proximité avec le CREPS permettra de renforcer les synergies autour de cet important pôle sportif. Premier partenaire du mouvement sportif, le Conseil général s'engage en soutenant la pratique sportive amateur, les équipes de haut niveau et les bénévoles du département.

Le sport en danger

Alors que la Région et le Département ont investi pour la construction d'un outil moderne et performant avec le CREPS à Bourges, ce gouvernement de droite a failli le balayer d'un revers de la main avec ses restrictions budgétaires. Grâce à la mobilisation de tous, cette vision absurde et comptable de la politique a été dénoncée. Mais rien n'est terminé, les moyens de l'Etat régressent et la réforme territoriale est en marche. Les socialistes dénoncent ces agissements et cette réforme visant à réduire les capacités des collectivités à subventionner le sport et la culture. Sans l'investissement des collectivités dans la construction des équipements sportifs, il n'y aurait pas de sports pour tous en France. Sans les subventions aux associations, combien de personnes n'auraient plus accès à la pratique sportive ?



Généraliser l'aide à la licence sportive en direction des jeunes

Depuis 2005, une aide de 15 à 60 € est attribuée à tous les jeunes, jusqu'à 16 ans inclus, domiciliés dans le Cher et licenciés dans un club sportif du département (affilié à une fédération). Plafonnée au prix de la licence, cette aide est calculée en fonction des revenus des parents.

Ce sont 4800 enfants qui ont été aidés en 2009/2010 pour pratiquer le sport de leur choix. Plus encore, c'est la licence UNSS qui leur est offerte pour que le collège soit aussi un lieu d'apprentissage à la pratique sportive.

Ce dispositif s'est étendu en 2008 aux sportifs handicapés du département. Soit en tout 5 300 bénéficiaires avec un budget de 130 000 euros en 2009.



Former, encourager, et valoriser l'image du Cher

Promouvoir le sport par le soutien à des manifestations sportives à rayonnement, départemental régional voire national mais aussi le sport de haut niveau (équipes évoluant en national, sportifs individuels licenciés dans le Cher), c'est aussi **valoriser l'image du Cher et son excellence**.

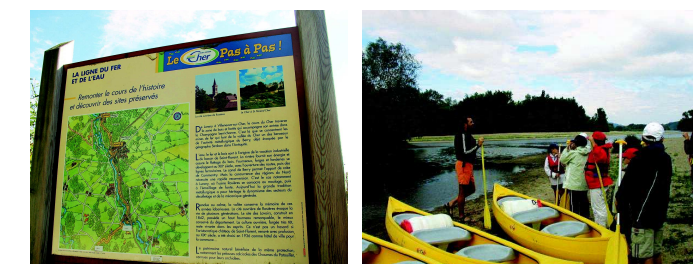
Chaque année, ce sont 5 clubs sportifs évoluant au niveau régional, 40 clubs de football ruraux faisant des efforts de formation, et les 5 pôles et centres sportifs situés dans le département (basket, badminton, motocross, cyclisme, équitation) qui sont aidés dans leur politique de formation.

Le budget pour le sport représente en 2010, 1,8 M d'euros.



Développer les sports de nature dans le respect des espaces naturels

Le Conseil général travaille actuellement à la mise d'une commission de concertation sur les sports de nature (CDESI). Le département développe en effet depuis longtemps une **politique de randonnée**. Désormais, c'est une action plus large qui est mise en place visant à conjuguer le **développement des sports de nature** avec le partage des espaces, la protection de l'environnement, l'attractivité du territoire et sa valorisation touristique.



Ce que la loi a changé depuis 2004

Si la loi sport de 2000 est à l'origine de la création des commissions et plans départementaux des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI - PDESI) confiés aux départements, c'est seulement depuis décembre 2004 que le département en est seul responsable.

2004-2010, un Département ...

SOLIDAIRE

- 5 300 jeunes bénéficiaires de l'aide à la licence sportive
- une nouvelle maison des sports pour 20 comités départementaux
- une aide spécifique pour la formation dans les petits clubs ruraux de football